



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix sept

Le 27 Septembre à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 20 Septembre 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 32

NOMBRE DE VOTANTS : 34

Objet : DEMANDE D'ADHESION AU SIAEPA DU CUBZADAIS/FRONSADAIS POUR LA COMPETENCE " EAU, ASSINISSEMENT ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF" EN LIEU ET PLACE DE CERTAINES COMMUNES A COMPTER DU 01 JANVIER 2018

Présents : 32

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac) COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac) DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Mickael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg) JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SAGASTI Sylvie (Peujard). Alain TABONE (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac) pouvoir à BOBET Arnaud, MABILLE Christian (Peujard) pouvoir à SAGASTI Sylvie

Absents excusés : 3

GRAVINO Bruno (Saint Trojan), POUCHARD Éric (Lansac), GRASSIAN Frédérique (suppléant de Jacques BASTIDE décédé).

Secrétaires de séance : FAMEL Olivier

Vu la délibération de la communauté de communes du Cubzaguais portant " Modification des statuts- Compétences optionnelles « Eau » « Assainissement et assainissement non collectif »

en date du 27 septembre 2017 2017 et sous réserve de l'arrêté préfectoral actant la modification des statuts de la communauté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-5, L. 5214-21,

Vu l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes : « *La Communauté de Communes est autorisée à adhérer à d'autres structures de coopération intercommunale, notamment syndicat mixte, sur délibération du Conseil Communautaire pour l'exercice de certaines activités relevant des domaines de compétences de la Communauté de Communes.* »

Considérant que les communes de la Communauté de Communes de Cubzac les Ponts, Gauriaguet, Peujard, Prignac et Marcamps, Saint André de Cubzac, Saint Gervais, Saint Laurent d'Arce, Val de Virvée et Virsac sont actuellement adhérentes au SIAEPA du Cubzadais/Fronsadais pour l'exercice de la compétence Eau, assainissement et assainissement non collectif et que la Communauté de Communes va s'y substituer et les représenter lors du transfert de compétence au 1er Janvier 2018;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver la demande d'adhésion au SIAEPA du Cubzadais/Fronsadais pour les compétences « Eau » « Assainissement et assainissement non collectif » pour les communes de Cubzac les Ponts, Gauriaguet, Peujard, Prignac et Marcamps, Saint André de Cubzac, Saint Gervais, Saint Laurent d'Arce, Val de Virvée et Virsac à compter du 01 Janvier 2018; sous réserve de l'arrêté préfectoral actant la modification des statuts de la communauté,
- D'autoriser le président à signer tous documents se rapportant à cette délibération

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac
Le 28 Septembre 2017.

Le Président,

A.DUMAS.

